

REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT
HAUTES PYRENEES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SOUES

Nombre de conseillers : 14
En exercice : 23
Qui ont pris part à la délibération : 20

Séance du 25 Septembre 2025

L'an Deux Mille Vingt Cinq, le Vingt-Cinq du mois de Septembre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Soues, régulièrement convoqué le Dix-Huit du mois de Septembre, s'est réuni sous la présidence de Mme Danièle CORONADO, Maire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Mme Danièle CORONADO, Maire, fait l'appel et compte quatorze membres présents, et six procurations.

Etaient présents : MM. BASTIANINI Jean-Pierre ; DUPONT Raymond ; HUILLET Pierre-Jean ; LARRIEU Bernard ; LARROQUE Jean-François ; LAUDEBAT Olivier ; LESCOUTE Roger ; SEMPASTOUS Jean-Paul

Mmes CAMES Colette ; COLORADO Béatrice ; CORONADO Danièle ; CRESCENT Sylvie ; DUBARRY Béatrice ; HUILLET Paule

Etaient absents : Mme CUILHE Sandrine ;

Mme DELANNOY Delphine ;

M. DELAVAUDET Jean-Michel

Excusés :

Mme BERNAD Nathalie a donné procuration à Mme HUILLET Paule ;

Mme BARON Marie-Paule a donné procuration à Mme CORONADO Danièle ;

M.ERRAÇARRET Dominique a donné procuration à M. SEMPASTOUS Jean-Paul ;

M. PELARREY Laurent a donné procuration à M. LESCOUTE Roger ;

M. ROUDIER Pascal a donné procuration à M. LARRIEU Bernard ;

Mme TROUILH Françoise a donné procuration à M. BASTIANINI Jean-Pierre

M. LARROQUE Jean-François a été nommé secrétaire de séance.

Le quorum est atteint, l'assemblée peut délibérer.

Le procès-verbal de la séance du 18 Juin 2025 étant approuvé.

Délibération N° D48/2025

Code 4-2

Création d'un poste d'Adjoint technique à temps non-complet affecté au service d'entretien et d'animation de l'école Michel Barrouquère-Theil en raison d'un accroissement temporaire d'activité

Exposé des motifs :

Mme le Maire expose qu'afin de respecter les taux d'encadrement des enfants sur le temps périscolaire à l'école Michel Barrouquère-Theil, il est nécessaire d'affecter une personne de plus au service animation de cette école pour encadrer les temps périscolaires du midi et du soir. C'est pourquoi il est proposé de créer un poste d'adjoint technique non-permanent à temps non-complet en raison d'un accroissement temporaire d'activité au service d'animation de l'école Michel Barrouquère-Theil, à raison de 30h hebdomadaires, du 26 Septembre 2025 au 3 Juillet 2026.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment son article L332-23,

Vu les crédits inscrits au budget,

Considérant les effectifs prévisionnels sur les temps périscolaires de l'école Michel Barrouquère-Theil,

Considérant que pour répondre aux besoins du service d'entretien et d'animation de l'école Michel Barrouquère-Theil, il est nécessaire recruter un agent non-permanent à temps non-complet à raison de 30h hebdomadaires du 26 Septembre 2025 au 3 Juillet 2026,

Oui l'exposé de Mme le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

Article 1^{er} :

De créer un emploi non-permanent à temps non-complet, à raison de 30h hebdomadaires, relevant du grade d'adjoint technique territorial pour assurer les missions d'agent et d'animation de l'école Michel Barrouquère-Theil, en raison d'un accroissement temporaire d'activité du 26 Septembre 2025 au 3 Juillet 2026.

Article 2 :

Les crédits correspondants seront inscrits au Budget.

Article 3 :

Mme. Le Maire est autorisée à engager toute démarche, à engager toute dépense et à signer tout acte ou tout document afférent.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

La Maire,
Danièle CORONADO

Le Secrétaire de séance
Jean-François LARROQUE

